

but qu'une somme de 600,000 piastres avait été déposée dans un magasin de la rue de Capuchinas à Mexico par le gouvernement conservateur au moment où les libéraux marchaient sur la capitale.

Le gouvernement de Miramon, à bout de ressources, donna des ordres pour que cette somme fut versée au Trésor à titre d'emprunt forcé. Le consul anglais protesta, mais on passa outre.

Nous avons déjà fait connaître notre opinion à ce sujet; et si Miramon avait écouté les observations fort sensées de M. Robles Pezuela, il n'aurait pas eu recours à cette extrémité dont les effets furent déplorables pour le crédit et le bon renom de son administration.

Mais si nous réprouvons cet acte du gouvernement de Miramon, nous ne saurions admettre les termes dans lesquels l'accusation du *fiscal* Aspiroz est conçue.

Les fonds n'étaient point déposés à la légation anglaise, mais dans un magasin situé dans la rue de Capuchinas.

Il n'y avait point de légation anglaise à Mexico à cette époque, comme le prouvent les documents du ministère des affaires étrangères; en effet, M. Othway, ministre de la Grande Bretagne, avait présenté ses lettres de rappel au gouvernement de Miramon, laissant son secrétaire Masius à la tête de la légation.

Plus tard ce dernier ayant pris parti pour le gouvernement de Juarez, il reçut ses passeports et confia les archives de la légation anglaise au ministre de France.

On ne pourrait donc violer une légation qui n'existait pas et nous pourrions citer maints auteurs de droit international indiquant que la remise des passeports par un gouvernement à un ministre étranger met complètement fin à la mission qu'il remplissait auprès de lui.¹

¹ *Précis du droit des gens*, par T. Funck Bretano et Albert Sorel, p. 172 et suivantes.

On n'insulta donc pas le pavillon anglais, car tous les droits et privilèges dont jouit la demeure d'un ministre étranger cessent complètement d'exister du moment que les relations diplomatiques sont rompues.

Enfin, les fonds de la Convention anglaise furent pris par le gouvernement de Miramon peu de jours avant sa chute, et lorsqu'il tomba, il laissait dans les caisses du Trésor une somme de 500,000 piastres, soit les 5/6 des fonds de la convention, et le gouvernement libéral, loin de remettre cette somme aux créanciers anglais, s'en servit pour subvenir à ses besoins.

Loin donc de réparer la faute qu'il reprochait à Miramon, il en profitait lui-même.

Le *fiscal* Aspiroz n'était donc guère autorisé en venant quelques années plus tard récriminer sur ce point; et cela d'autant plus qu'il semblait avoir oublié que la propriété privée eut à subir de rudes assauts au Mexique pendant ces périodes de troubles aussi bien de la part du gouvernement de Juarez que des autres gouvernements quels qu'ils fussent.

Nous ne parlerons que pour mémoire, des impôts, contributions ordinaires et extraordinaires, réquisitions de chevaux et de bétail, etc. dont usaient largement tous les partis.¹

Citons aussi le cas du général Degollado s'emparant à Laguna Seca d'un convoi d'argent d'un million de piastres; il est vrai que le gouvernement libéral en entrant à Mexico soumettait le général Degollado à un jugement; mais celui-ci n'eut aucun effet, et quelques mois après on lui donnait le commandement des troupes qui entreprirent la campagne de las Cruces où il trouva la mort.

¹ « Un gouvernement de fait, reconnu par les autres États et en communion intime avec la masse de la nation, possède à l'égard du territoire national les mêmes pouvoirs que le gouvernement légitime qu'il remplace. Tout ce qu'il a fait dans la limite prévue et déterminée par le droit public intérieur qui régit l'État, soit en acquérant, soit en aliénant, est donc valable et irrévocable. » *Traité de droit international*, C. Calvo.

Le *fiscal* Aspiroz ajoute que la prise de possession de ces fonds fut une des causes de l'intervention; il aurait dû se rappeler les notes officielles qui se rapportent à la convention de Londres du 31 octobre 1861 et qui démontrent qu'elle était basée et avait pour cause la suspension des paiements des intérêts décrétés par le congrès national.¹

La quatrième accusation comprend deux parties: 1° le fait de n'avoir point châtié le général Marquez à cause des exécutions de Tacubaya; 2° d'avoir autorisé l'exécution des chefs et officiers qui avaient déserté les rangs conservateurs.

On pourrait répondre à la première accusation en opposant l'impuissance de Miramon pour châtier le coupable.

Miramon, en effet, se trouvait à la tête d'un gouvernement *in partibus*; il revenait de Vera-Cruz, qu'il avait assiégé inutilement et il rentra à Mexico au moment même où Marquez venait de remporter une grande victoire. Miramon se trouvait donc dans cette occasion, par son échec devant Vera-Cruz, dans une situation en quelque sorte difficile vis-à-vis de Marquez et du parti conservateur qu'ils défendaient tous deux.

Nous trouvons d'ailleurs sur ce point une contradiction dans les termes de l'accusation du *fiscal* Aspiroz, car s'il accuse Miramon de ne point avoir usé de son autorité pour punir Marquez, c'est qu'il reconnaît implicitement cette autorité et ceci détruit la deuxième accusation relative à l'usurpation du pouvoir présidentiel.

Si le *fiscal* ne reconnaît point cette autorité comme légitime, pourquoi l'accuse-t-il de ne point en avoir usé?

Il devrait au contraire l'absoudre, puisque Miramon s'abstint d'user d'une autorité qui d'après Aspiroz était usurpée.

Dans d'autres termes: ou Miramon était président, ou il ne l'était pas.

¹ Note adressée par Sir I. Crampton à Lord Russel le 13 septembre 1861 et confirmée par la note de M. de la Fuente ministre du gouvernement de Juarez.

S'il était président, l'accusation portant sur l'usurpation de fonctions publiques disparaît. Si au contraire Miramon n'était pas président, il ne pouvait pas avoir l'autorité d'imposer un châtiment à Marquez, et c'est cette dernière accusation qui disparaît.

La 2° partie de l'accusation se réduit uniquement à l'exécution du général Marcial Lascano, soldat qui après avoir servi les conservateurs était passé dans les rangs des libéraux. On ne fit que lui appliquer une loi militaire en vigueur dans les deux partis belligérants.

La cinquième accusation est relative à l'arrivée de Miramon au Mexico en 1862 et son choix pour débarquer sur le territoire occupé par les troupes de l'intervention.

Cette charge n'a aucune signification, car Miramon n'offrit pas ses services aux troupes alliées; loin de là, il protesta contre l'intervention, comme le prouve une lettre qu'il adressa au général Almonte et qui à l'époque fut publiée par les journaux de Paris, New-York, la Havane et Mexico.

Si Miramon revenait au Mexique, c'est parcequ'il comptait y vivre dans la retraite, sa situation de fortune ne pouvant suffire à une résidence trop longue en Europe; et s'il prit terre sur la partie du territoire envahie par les alliés, c'est qu'il avait été exclu de toutes les amnisties et qu'il y aurait eu pour lui de graves périls à agir autrement.

Plus tard, lorsque la guerre éclata, il descendit à Bronswille et ce n'est pas sans courir un grand danger qu'il se rapprocha du gouvernement libéral qui résidait à San Luis. Par l'intermédiaire du licencié Joaquín Alcaide il demanda à combattre l'étranger.

Pendant que ces pourparlers étaient engagés, le général Escobedo reçut l'ordre de faire entourer par ses troupes l'*hacienda* de Cerro Prieto, résidence de Miramon, de s'emparer de celui-ci et de le passer par les armes.

Lorsque, dans la suite, Miramon arriva à Mexico, il y trouva

un gouvernement établi de fait, Maximilien élu et accepté par la totalité des conservateurs et par un grand nombre de notabilités du parti libéral.

Il crut que ce gouvernement pouvait se constituer et vivre, mettant ainsi fin aux discordes civiles; mais lorsqu'il vit que l'armée mexicaine était subordonnée à l'armée française, il se démit du commandement qu'il avait à Guadalajara et revint en Europe chargé d'une mission scientifique que lui confiait Maximilien.

Miramón ne servit donc jamais l'intervention et d'ailleurs son nom n'a jamais figuré parmi ceux des chefs et officiers qui eurent un commandement à cette époque.¹

La dernière charge qui pèse sur Miramón est relative au service qu'il prit sous le gouvernement de Maximilien après le départ des Français.

¹ M. G. Noix dans son *Expédition du Mexique*, 1861-67, donne à p. 750 le relevé des troupes mexicaines et des chefs qui servirent à cette époque; nous le rapportons ci-après:

<i>Troupes mexicaines.</i>	
Division Marquez; Morelia et environs, Jalapa, Perote	6,099 hommes
Division Mejia; San Luis Potosi, Venado, Matehuala	5,270 »
Brigade Vicario; Cuernavaca, Iguala, etc.	1,876 »
Colonel Flon; Puebla, Tepeji	236 »
Colonel Triujeque; Puebla, Acotlan, Atlixco	419 »
Colonel Arguellez; Cordova, etc.	304 »
Général Galvez; Orizaba, ect.	291 »
Colonel Valdez; Toluca, etc.	871 »
Colonel Navarrete; Toluca, etc.	356 »
Colonel Cano; Pachuca	99 »
Colonel Antonio Dominguez; Pachuca	205 »
Colonel Figuerero; Vera-Cruz	158 »
Commandant Ribera; S. Martin, Texmelucan	66 »
Commandant José de la Pena; Tula	207 »
Commandant Murcia; la Soledad	104 »
Bataillon d'invalides; Mexico	272 »
Colonel Chavez; Aguas Calientes	625 »

Cette accusation disparaît complètement si l'on se rapporte aux événements antérieurs. En effet Juárez n'était plus président de la République depuis le 30 novembre 1865, époque où prit fin sa période présidentielle. À ce moment il fit emprisonner M. Gonzales Ortega, vice-président de la République et son successeur légal suivant la constitution, dans les circonstances difficiles que traversait le pays. Juárez prorogea donc arbitrairement les pouvoirs dont il était investi et ses droits à gouverner ne pouvaient être plus réguliers que ceux de Maximilien élevé au trône à la suite d'une élection, celle-ci fut elle apparente ou réelle.

Lorsque Miramón prit en 1867 fait et cause pour l'Empire, il ne faisait que s'enrôler sous les drapeaux d'un des deux partis établis de fait et il était loin de commettre le crime que lui jetait injustement à la face le conseil de guerre de Queretaro.

Nous pousserons la franchise plus loin encore en disant que si le gouvernement de San Luis avait appliqué aux prisonniers l'art. 28 de la loi du 25 janvier 1862 et si au moment de leur arrestation il avait ordonné leur exécution, il aurait dans ce cas agi avec ou sans justice, mais conformément au droit de représailles de tout belligérant. Mais il faut réprover hautement, au nom de la justice mexicaine elle-même, cette prétendue justification de l'échafaud par un procès basé sur une consigne servilement exécutée.

Colonel Zermeno; Lagos	318 hommes
Colonel Cuellar; Guadalajara	329 »
Colonel Octavio; Castellanos; Tepetitlan	106 »
Colonel Renteria; Guadalajara	582 »
Colonel Velarde; la Barca	562 »
Colonel Santiago Castellanos; Guadalajara	87 »
Colonel Dupin; Contraguerrillas de Tampico et Tamaulipas	848 »

Total 20,285 hommes.

Napoléon 1^{er} malgré toute sa gloire n'a pu justifier l'exécution du duc d'Enghien par le procès de Vincennes et l'iniquité de ce procès politique sera toujours reconnue par la postérité malgré les apparences de justice dont on a voulu l'affubler.

Nous avons dans les lignes qui précèdent relevé succinctement les charges que le conseil de guerre fit peser sur Miramon et nous avons porté la critique dans l'examen des points essentiels.

Poursuivons notre récit.

Dans le couvent de Capuchinas à Queretaro, on trouve au premier étage un appartement composé de trois pièces ou plutôt trois cellules anciennement habitées par les religieuses du couvent. Ces trois chambres ont leur porte d'entrée sur un corridor d'une dizaine de mètres de longueur et 3 mètres de largeur, qui longe une cour étroite et fermée par de hautes et solides murailles.

Les cellules portent encore les noms que leur avaient donné les premiers occupants, et la première où se trouvait renfermé le général Mejia était connue sous le nom *des onze mille vierges*; celle du milieu, occupée par Miramon, portait le nom de *Santa Rosa* et celle de Maximilien s'appelait *Santa Teresa*. Ces noms sont encore inscrits sur les portes des cellules et les habitants de Queretaro conservent comme des reliques les meubles qui servirent aux prisonniers.

La cellule de *Santa Teresa* est un peu plus grande que les deux premières. Elle se prolongeait avançant sur le corridor et formant un vestibule qui servait de salle de réception pour le petit nombre de visiteurs admis à voir Maximilien.

L'aménagement de ces cellules était bien modeste et ne se composait guère que d'un lit de camp, d'une table en bois blanc, trois ou quatre chaises et d'un lavabo en bois fort simple. Dans les derniers jours M.^{me} Miramon fit élever un petit autel dans la chambre du général et les trois prisonniers y entendirent la messe la veille de leur mort.

Le général Tomás Mejia se trouvait très affaibli et les douleurs physiques et morales lui avaient enlevé son énergie habituelle. Souffrant des fièvres intermittentes, il garda constamment le lit, sauf les jours où il dut se rendre au conseil de guerre et lorsque, condamné, il dut s'acheminer vers le lieu de l'exécution.

Celle-ci ayant été remise, il rentra dans sa cellule pour attendre encore l'heure fatale qui ne devait tarder d'arriver.

D'autres soucis tourmentaient le général. Ne possédant aucune fortune, il ne pouvait se résigner à laisser voués à la misère sa jeune femme et son unique enfant encore au berceau.

Maximilien invitait fréquemment le général Miramon à l'accompagner chez Mejia, qui ne prêtait qu'une oreille distraite aux bonnes paroles de ses amis et retombait dans le silence et l'abattement.

Un jour Mejia répondit par ces mots à Miramon, auquel il était lié d'une longue amitié et qui cherchait à relever son courage :

— Considérez ma situation, Miguel, et vous apprécierez mes maux quand je vous dirai que je laisse une femme et un enfant sans fortune et sans appui dans ce monde.

— Quel est donc mon sort, Don Tomas ! répondit Miramon ; si vous laissez un fils, j'en laisse quatre, et si le vôtre est au berceau, l'un des miens est encore dans les bras de sa mère, et si vous quittez une épouse que vous affectionnez, moi je quitte aussi celle que vous voyez ici m'accompagner dans mes derniers jours. Vous êtes brave dans la mêlée, général, et vous ne devez pas vous laisser absorber ici par ces idées ; songez que vous devez conserver toute votre énergie pour montrer à l'armée comment meurent des généraux.

— Ce que vous dites est juste, répondit Mejia, mais quand j'entraîs en campagne, jamais je ne crus qu'une balle me tuerait ; il en est autrement aujourd'hui et cela au moment où je venais de me créer une famille.

— A mon avis, reprit Miramon, vous ne devez pas tant vous inquiéter, peut-être serai-je la seule victime. N'avez-vous point sauvé deux fois Escobedo ? Et ne croyez-vous pas que dans le cas que le conseil de guerre prononcerait votre condamnation, Escobedo n'intervienne en faveur de l'homme qui lui a généreusement accordé la vie et qu'il ne fasse peser toute son influence auprès de Juarez pour obtenir sa grâce ?

Ces paroles calmèrent quelque peu le général Mejia, bien qu'il mît en doute les sentiments de reconnaissance du général Escobedo.

Peu de jours après, Maximilien fit une démarche que nous ne pouvons passer sous silence et qui révèle la grandeur d'âme de ce prince. Il avait envoyé un télégramme à Juarez pour le supplier de le sacrifier seul et de gracier les généraux Miramon et Mejia.

Cette dépêche resta sans réponse, et Maximilien se dirigeant vers la cellule de Miramon s'agenouilla et c'est en l'embrassant qu'il lui fit part de sa demande à Juarez et de son résultat.

Miramon, surpris de l'attitude du prince, se releva : " Je n'ai rien à vous pardonner, Sire, je meurs à mon poste de soldat et c'est un grand honneur pour moi que d'être appelé à mêler mon sang au vôtre. Levez-vous, Sire, éloignez toute crainte et que nos ennemis ne puissent juger comme un acte de faiblesse ce qui n'est qu'une manifestation de votre noble cœur.

C'est avec les yeux pleins de larmes que Maximilien embrassa Miramon et madame de Miramon qui se trouvait présente à cette scène.

Madame de Miramon adressa à Lerdo de Tejada, ministre des affaires étrangères de Juarez et ancien directeur du collège national de San Ildefonso sous la présidence de Miramon, une lettre, en lui demandant la grâce de son mari.

Elle en reçut la réponse suivante :

" San Luis Potosi, 16 juin 1867.

" Madame Concepcion Lombardo de Miramon

" Queretaro.

" Madame,

" Vous avez eu la bonté de m'adresser une lettre avant-hier afin que je demande la grâce de monsieur votre mari. Ce serait un motif suffisant pour faire peser au gouvernement toutes les conditions favorables à la grâce, s'il ne l'avait déjà fait.

" Soyez persuadée, madame, que le gouvernement a mûrement réfléchi et ce n'est qu'avec peine qu'il se trouve dans l'inévitable nécessité d'accomplir ses tristes devoirs.

" Croyez aussi, madame, qu'il déplore le malheur qui vous accable ainsi que vos enfants et qu'il se trouve dans l'impossibilité de l'éviter.

" C'est avec un sincère déplaisir que je donne cette réponse à votre lettre et je vous prie, madame, de me croire votre très-dévoué et respectueux

" S. LERDO DE TEJADA. "

La grâce ou *indulto* fut rejetée le 16 juin, et vers midi et demi les prisonniers déjeûnaient lorsque parut le *fiscal* Aspiroz qui leur annonça qu'ils seraient exécutés à 3 heures de l'après-midi de ce même jour.

Miramon reprocha au *fiscal* Aspiroz de lui transmettre cet ordre en présence de M.^{me} de Miramon et il demanda à celle-ci et à M.^{me} veuve Cobos de se retirer pour préparer son lit de mort. Il leur recommanda de faire enterrer son corps dans le cimetière de S. Fernando à Mexico, aux côtés de la tombe de son père, et de placer son cœur dans une urne qui serait déposée aux pieds de la tombe du général Osollo, un de ses premiers et de ses meilleurs amis.

M.^{me} de Miramon et M.^{me} veuve Cobos sortirent en larmes pour remplir leur pénible mission.

Miramón écrivit quelques lettres adressées à sa famille et à ses amis; c'est d'une main ferme et avec le plus grand sang-froid qu'il rédigea ses dernières recommandations.

Dans une lettre adressée à M. J. Gil Partearroyo il disait:

“ Je vais mourir dans trois heures, bien qu'on n'ait apporté aucune preuve de l'acte de trahison qu'on m'a jeté à la face pour justifier mon exécution, mais il fallait que je meure et ceci devait arriver. ”

Les prisonniers s'habillèrent en grand deuil; le général Mejía portait à la ceinture la *banda*, insigne de son grade de général, et tous trois sortirent de leurs cellules et attendirent dans le corridor l'ordre de marcher à la mort.

Trois heures sonnèrent, le temps s'écoulait dans cette pénible attente sans qu'aucun officier ne parût et il en fut ainsi jusqu'à quatre heures. Enfin un aide-de-camp du général Escobedo apporta l'ordre de suspendre l'exécution pendant trois jours.

Lorsque M.^{me} de Miramón apprit le délai accordé aux prisonniers, elle revint auprès de son mari; mais le général, pour lui éviter les terribles épreuves qu'elle venait de traverser et qui allaient se renouveler dans peu de jours, la pria de se rendre à S. Luis Potosi pour y demander sa grâce à Juárez.

Elle pouvait l'obtenir maintenant qu'il avait souffert toutes les angoisses de la mort.

Le lundi 17 juin, M.^{me} de Miramón prit la diligence pour se rendre à S. Luis; elle y trouva l'appui des licenciés Riva Palacio et Martínez de la Torre, défenseurs de Maximilien, des ministres d'Autriche-Hongrie et de Prusse, soutenus par le général Geronimo Treviño, dont la noblesse de sentiments ne se démentit jamais; et ses instances furent si pressantes que, Juárez ému, hésita un instant. Mais poussé par Lerdo il revint à ses premières idées et l'exécution des prisonniers fut maintenue pour le 19.

Lerdo de Tejada pensait que si Maximilien n'était pas fu-

sillé, le parti conservateur ferait de nouvelles tentatives pour le relever et que le pays jamais se pacifierait, que Miramón était un homme jeune et très audacieux et que ses qualités unies à ses connaissances militaires en faisaient un ennemi dangereux pour les gouvernements à venir; que Mejía jouissait dans la *Sierra* d'une grande influence et que cette partie du territoire mexicain ne retrouverait jamais la paix, tant qu'il vivrait; et c'est en s'appuyant sur ces considérations qu'ils rejetaient la grâce.

Les défenseurs des prisonniers ne perdirent jamais courage; ils répétaient leurs démarches et le 17 juin ils s'adressaient à Lerdo de Tejada et faisaient valoir que les prisonniers avaient souffert la veille toutes les angoisses d'une mort qu'ils avaient attendu pendant de longues heures: qu'ils croyaient injuste de les faire mourir deux fois et que la République triomphante ne devait pas se dégrader par des exécutions sanglantes.

Lerdo leur répondit:

“ Le gouvernement a éprouvé un chagrin inexprimable en prenant une décision de laquelle il fait dépendre la paix pour l'avenir.

“ La justice et la convenance publique l'exigent. Si le gouvernement commet une erreur, elle ne sera le résultat d'aucune passion; nous l'aurons commise avec une conscience tranquille. C'est là ce qui nous a dicté notre pénible refus à vos suppliques. ¹ ”

Les défenseurs s'adressent alors à Juárez accompagnés des ministres d'Autriche Hongrie et de Prusse, lui offrant la garantie de tous les souverains d'Europe unis à Maximilien par des liens de parenté, pour promettre que si la vie était accordée à Maximilien et à ses généraux, jamais ils ne feraient retour au Mexique et jamais ils n'aspiraient à revenir au pouvoir; c'était combattre l'idée de nécessité inéluctable qui s'imposait au gouvernement républicain pour exécuter les prisonniers.

¹ *Intervention française au Mexique*, Clément Duvernois, page 351.